

Hérault : trois rapatriés d'Algérie réclament 26 millions à l'État

Hérault : trois rapatriés d'Algérie réclament 26 millions à l'État

Par [Jean-Marc Aubert](#) -

2 juin 2016 à 13 h 17 min

[8](#)



Le Conseil d'Etat rendra son arrêt d'ici 3 semaines. Photo D.R

Une mère de famille et ses deux enfants qui résident dans l'Hérault réclament 25'964'989 millions d'euros à l'État, en réparation des préjudices qu'ils auraient subis depuis leur rapatriement d'Algérie en 1962. Les requêtes, rejetées par le tribunal administratif de Montpellier, puis par la cour administrative d'appel de Marseille ont fait l'objet d'un pourvoi. Il a été évoquée hier au Conseil d'État. L'arrêt a été mis en délibéré à environ trois semaines.

Le Rapporteur public du conseil d'État s'est prononcé pour la confirmation des deux précédentes décisions, indiquant notamment qu'« *on ne répare pas une promesse non tenue (...). Les préjudices subis par les requérants ne trouvaient pas leur origine directe dans le fait de l'État français, le non-respect ultérieur par l'État algérien de ses engagements ne sont pas imputables à l'État français* ». L'avis du Rapporteur public est suivi dans plus de 90% des cas.

1962 : des milliers d'Algériens sont rapatriés en Languedoc et Roussillon. Photo D.R

Cette mère et ses deux enfants étaient propriétaires en Algérie de trois exploitations agricoles, lorsqu'ils ont été contraints de quitter ce pays pour être rapatriés en France. Dans les requêtes déposées devant les juridictions administratives, cette famille vise une faute de l'État français qui n'avait pas prévu, lors des accords d'Evian des garanties juridictionnelles efficaces pour qu'elle puisse réclamer un droit d'indemnisation du préjudice causé par l'État algérien. Un préjudice fixé donc à près de 26 millions d'euros.

Ces pieds-noirs estiment par ailleurs que l'État français a failli en ayant refusé de saisir la Cour internationale de justice pour obliger les autorités algériennes à respecter ses engagements internationaux et que le fait de ne pas avoir effectué ces démarches, une faute lui est également imputable.

L'arrêt du Conseil d'État est particulièrement attendu par les centaines de rapatriés algériens et harkis, notamment ceux qui résident en région LRMP, qui dénoncent l'attitude de François Hollande, accusé de ne pas tenir sa promesse de campagne, lors de l'élection présidentielle à propos de la reconnaissance de la responsabilité de la France dans leur abandon.